

Food Truck

Le Food truck « Au plaisir » sera sur notre commune les jeudis 2 et 16 mars en soirée. Il s'installera sur le parking avant de la Mairie. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.

Recrutement animateurs centres de loisirs 2023

Vous êtes jeune, passionné(e) par l'animation et les enfants.

La mairie recrute dès à présent des animateurs pour les accueils de loisirs 2023. Possibilité d'un accompagnement à la formation du BAFA.

Pour tout renseignement, vous pouvez directement vous adresser et déposer vos candidatures en Mairie ou sur : jeunesse@estrees.fr.

Un cabinet de Psychomotricité à Ecourt Saint Quentin

Bonjour à tous, nous sommes Bénédicte et Florence, deux sœurs et deux psychomotriciennes qui s'installons à Ecourt Saint Quentin dès ce mois de mars 2023. Nous habitons dans le secteur et travaillons en parallèle dans le secteur de Lille.

Nous réalisons des bilans psychomoteurs et proposons des suivis si nécessaire. Nous accueillons des personnes de tout âge (bébés, enfants, adolescents, adultes personnes âgées) avec diverses problématiques (troubles des apprentissages, dyspraxie, trouble du neuro développement, autisme, trouble de l'attention, hyperactivité, difficultés d'écriture, déficience intellectuelle, inhibition, difficultés de motricité au sens large mais nous intervenons également de manière préventive).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Bénédicte Ebersbach (06 74 86 64 78) et Florence Tricot (06 74 90 74 82).

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec *Service-Public.fr*.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mars**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

Tél : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Mars 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
		Ramassage des verres 🔄	Ramassage des recyclables 🔄 Permanence de l'assistante sociale Food Truck		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
6	7	8	9	10	11	12
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables 🔄		Mairie fermée	
13	14	15	16	17	18	19
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des recyclables 🔄 « Si Estrées m'était conté » BVE – 17h30 Food Truck		Mairie ouverte 9h15 – 11h45 Nettoyage Nature 14h00	
20	21	22	23	24	25	26
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables 🔄		Mairie fermée	
27	28	Notes : Dimanche 2 avril : Parcours du Cœur avec BVE				
Médiathèque : 16h00 à 18h30						

Nouvel accès à la mairie

A partir de début mars, l'accès à la Mairie sera modifié de façon pérenne. En effet, un hall d'accueil a été aménagé à l'arrière de la Mairie. Il permet l'accès à la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le bureau d'Adéline ROMANO sera alors directement accessible depuis ce hall. Les travaux à l'intérieur de la Mairie se poursuivront dans les prochains mois.

Film et exposition sur l'histoire d'Estrées - Jeudi 16 mars 2023

Bien Vivre à Estrées vous invite à la projection d'un film et une exposition sur l'histoire d'Estrées le jeudi 16 mars 2023 dans la salle des fêtes André Cauchy :

- à partir de 17h30 : exposition de photos d'Estrées au fil du temps
- à 19 h : projection du film "Si Estrées m'était conté" qui retrace la vie du village.

L'entrée à l'exposition et à la projection du film est gratuite. Vous pourrez, si vous le souhaitez, faire l'acquisition d'une version du film qui sera proposée à la vente. Enfin, vous trouverez sur place une buvette et une petite restauration.

Nous vous attendons nombreux à cette exposition et cette projection du film.

Parcours du Cœur - Dimanche 02 avril 2023 à 9 h

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à une marche dans le cadre du Parcours du cœur de la Fédération Française de Cardiologie, le dimanche 02 avril 2023. Le rendez-vous est fixé à 9h à la médiathèque.

Plusieurs parcours vous seront proposés (6 et 9 km). Les modalités d'organisation vous seront données en début de marche.

Bien Vivre à Estrées vous offrira une collation à l'issue de la marche. Vous aurez la possibilité de faire un don au profit de la Fédération Française de Cardiologie. La participation au Parcours du cœur est gratuite et ouverte à tous.

Contact BIEN VIVRE A ESTREES

Si vous souhaitez contacter Bien Vivre à Estrées pour obtenir des informations sur différents sujets (adhésion, programme d'activités, ...), vous pouvez contacter : Philippe LENOIR, 7 rue du Catillon - Tel : 03 27 89 68 38

Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Veillez trouver ci-jointes les permanences (de 18 à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
1 ^{er} mars 2023	Féchain	Mairie
8 mars 2023	Masny	Mairie
15 mars 2023	Monchecourt	Mairie
22 mars 2023	Dechy	Mairie – Bureau des adjoints
5 avril 2023	Arleux	Café de l'In Sensée 34 rue de la Chaussée à Arleux

Inscriptions groupe scolaire Thérèse Gras – Rentrée 2023

Nous informons les parents d'élèves souhaitant scolariser leur(s) enfant(s) en TPS et PS l'année prochaine à l'école Thérèse Gras d'Estrées, que les inscriptions se dérouleront durant le mois de mars. Il est pour cela nécessaire de prendre rendez-vous avec M. Mariage.

Les rencontres peuvent se faire le lundi, le mardi et le vendredi entre 16h30 et 17h30, et le jeudi entre 8h30 et 17h30.

Une copie du carnet de santé vous sera demandée.

Les parents concernés devront également fournir en mairie une copie du livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Sébastien Mariage - Ecole Thérèse GRAS - 4 rue du chalet - 59151 ESTREES

Nos amis les chiens : quelques rappels !

Malgré l'installation de 12 bornes canines (avec sacs et poubelle), nous déplorons toujours la présence de nombreuses déjections canines sur les espaces publics. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Pour la sécurité de tous, il est interdit de laisser des chiens errants dans le village. Ils doivent être enfermés dans la propriété.

Nettoyage nature - samedi 18 mars

L'association « le village Estrées vert » met en place l'opération « le village Estrées propre » le samedi 18 mars après midi. Nous nous associons à l'opération Hauts-de-France propres afin de nettoyer le village et ses abords. Rendez-vous à 14h00 derrière la mairie pour la répartition des secteurs aux différents groupes présents et pour vous donner les consignes de sécurité. Une collation vous sera proposée à votre retour. Pensez à vous équiper de manière adaptée (Gilet jaune, gants, chaussures adaptées et équipement de pluie si nécessaire). Les services de la mairie assureront le ramassage des déchets collectés.

Venez nombreux ! Les enfants participant doivent être accompagnés



Formulaires CERFA – Autorisations d'urbanisme

De nouveaux formulaires d'urbanisme sont à utiliser depuis le 1^{er} janvier 2023.

Veillez trouver ci-dessous un tableau indiquant les nouvelles références pour les autorisations d'urbanisme. Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact directement avec la mairie.

Formulaire souhaité (10/02/2022)	N°Cerfa (10/02/22)	N°Cerfa (01/09/22)	N°Cerfa (02/01/23)
Cua et Cub	13410*06	13410*07	13410*08
DP	13404*08	13404*09	13404*10
DPLLOT	13702*07	13702*08	13702*09
DPMI	13703*08	13703*09	13703*10
PC	13409*09	13409*10	13409*11
PA	88065*09 ou 13409*09	88065*10 ou 13409*10	88065*11 ou 13409*11
PCMI	13406*09	13406*10	13406*11
PC/PA transfert	13412*08	13412*09	13412*10
PC/PA modificatif	13411*09	13411*10	13411*11
PD	13405*07	13405*08	13405*09
DOC	13407*04	13407*05	13407*06
DAACT	13408*06	13408*07	13408*08
AT sur ERP	13824*04	13824*04	13824*04
Notice explicative sur dossiers ADS	51434#09	51434#10	51434#11
Fiche d'aide au calcul des surfaces	-	-	-
Fiche autre demandeur	13405*07	10405*08	10405*08